



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 octobre 2016

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 530, avenue Davaar à Outremont, le mardi 4 octobre 2016, à 19 h .

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 octobre 2016

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Période de questions des membres du conseil

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1162861010

Dresser le budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1162861010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser le budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt du budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement d'Outremont et l'autorisation d'une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-09-30 14:59

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162861010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser le budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire.

CONTENU

CONTEXTE

Les articles 143.2 et 144.5 de la Charte stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Afin de respecter les délais prévus par la Charte ainsi que la date planifiée de dépôt pour approbation au comité exécutif du budget 2017 de la Ville le 30 novembre 2016, le comité exécutif a fixé :

- au plus tard le 7 octobre 2016 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2017;
- au 26 octobre 2016 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2017 des arrondissements lui seront soumis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CE16 1241 du comité exécutif en date du 3 août 2016 (GDD1163843004) : Fixer les dates limites à l'intérieur desquelles les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif et, préalablement, au Service des finances, leurs budgets de fonctionnement 2017.

DESCRIPTION

Le budget de 2017 a été établi sur la base de la poursuite de la réforme du financement des arrondissements amorcée en 2013 par l'administration municipale. Également, le budget de 2017 est marqué de transferts de responsabilités de part et d'autres. En effet, la ville-centre récupère les budgets pour les contrats de neige et tout ce qui concerne l'atelier mécanique/garage.

En effet, l'exercice budgétaire de l'année 2017 a été marqué par les éléments suivants :

1. la réforme du financement des arrondissements;
2. la mise en oeuvre du plan quinquennal de main-d'oeuvre;
3. le déficit structurel
4. le transfert de responsabilité et de budget entre l'arrondissement et la ville centre.

Réforme de financement des arrondissements

La paramétrisation des budgets de fonctionnement selon le nouveau modèle de financement implique que certains arrondissements voient leurs transferts provenant du corporatif réduits alors que pour d'autres, les transferts augmentent. Afin de pallier les variations positives et négatives, un plan de mise en oeuvre a été établi: les variations positives ont été étalées sur cinq ans alors que les variations négatives le seront sur dix ans.

Pour l'arrondissement d'Outremont, ceci représente une diminution de (392 600 \$) par année sur 10 ans pour un grand total de (3 926 500\$). Ce montant est indexé à (400 500\$) et a fait l'objet d'un ajustement de (147 700\$) suite aux regroupements.

Gestion des postes vacants

Une somme de 255 000\$ a été retranchée de la dotation par la ville-centre pour la gestion des postes vacants. Cette décision de retrancher cette somme a eu comme conséquence de créer un défi additionnel dans la préparation du budget 2017 et a généré des compressions budgétaires additionnelles.

Plan quinquennal de main-d'oeuvre 2014-2018

Selon le document soumis la ville centre souhaite passer d'une ville fonctionnelle à une ville performante et l'une des principales stratégies pour atteindre cet objectif est de réduire le coût de la masse salariale, afin de pouvoir réinvestir dans les infrastructures. Ainsi, la diminution du nombre d'employés devient un incontournable.

Cependant, au lieu d'une application de coupures de postes de façon paramétrique, la ville nous suggère une planification de main-d'oeuvre sur cinq ans caractérisée par des coupures de postes vacants ou lors de départs.

La réalisation de ce plan quinquennal doit naturellement se faire dans le respect des conventions collectives et sans causer de mise en disponibilité d'employés.

Correction du déficit structurel

Depuis les quatre dernières années, l'arrondissement a utilisé son surplus pour financer son déficit structurel causé par la non indexation, et l'ajout de certains postes.

Transfert de responsabilité et de budget entre arrondissements et la ville centre:

- Les activités qui ont été transférées à la ville centre dans le cadre du budget 2015 (la disposition de la neige, la gestion des stationnements, les revenus de permis de construction),
- Les activités qui ont été transférées à la ville centre dans le cadre du budget 2016 se caractérise par la décision de la la ville-centre de transférer le budget relatif à la gestion de matières résiduelles au service corporatif de l'environnement de la ville de Montréal.
- Les activités qui ont été transférées à la ville centre dans le cadre du budget 2017 (regroupement du matériel roulant et le regroupement des contrats de déneigement).

Il faut noter qu'il y a eu ajout de responsabilités en référence à l'entretien des réseaux d'eau et d'égouts au budget 2016. Cependant, dans le budget 2017 une somme de 353 000 \$ a été retranchée de notre dotation.

Ces transferts ont un impact majeur tant sur le budget de fonctionnement de

l'arrondissement que sur le ratio de la masse salariale par rapport au budget total. En effet, le transfert des budgets à la ville centre ne diminue en rien la responsabilité de l'arrondissement dans la gestion de ces activités. Par contre, la masse salariale baisse en ce qui concerne le transfert du matériel roulant.

Justification

Le conseil d'arrondissement doit dresser son budget de fonctionnement et le soumettre au comité exécutif. Les transferts centraux reçus aux fins de la préparation de notre budget de fonctionnement, qui ont pour but de préserver un cadre financier équilibré, se sont comme par les années passées avérés insuffisants pour assumer la totalité des services.

L'administration a débuté à la fin juin l'exercice de planification budgétaire. Après la réception de l'enveloppe de la ville centre, l'administration a débuté ses travaux à l'interne et des rencontres ont été tenues avec les élues les 12 juillet et 14 septembre 2016. Le directeur d'arrondissement a rencontré ses directeurs et a procédé à l'identification des coupures nécessaires dans le cadre de cet exercice de compressions nécessaires afin de permettre d'équilibrer le budget. Les élus vont poursuivre avec l'administration en 2017 un exercice budgétaire impliquant une revue des activités.

Aspect(s) financier(s)

Pour dresser le budget, l'administration de notre arrondissement a dû mettre en place un plan de compressions budgétaires. Dans la préparation de ce plan, l'administration a toujours eu comme objectif de limiter au maximum la charge fiscale imposée aux citoyens d'Outremont tout en ayant un souci de continuer à fournir des services de qualité aux citoyens.

Le budget total de l'arrondissement a été établi à 14 303 184\$ et il est financé par l'entremise de:

- transferts centraux de 9 479 300\$,
- d'une taxation locale de 2 341 400\$,
- d'une affectation du surplus de 750 000\$,
- d'un revenu d'une tarification locale de 1 732 484\$.

En plus de l'ajustement à la baisse de notre enveloppe budgétaire d'un montant de (400 500 \$) relatif à la poursuite et à la mise en oeuvre de la réforme du financement des arrondissements (une somme de (147 700\$) ayant été identifiée comme impact des regroupements sur la mise en oeuvre de la RFA), les transferts centraux pour 2017 ont été ajustés à la baisse:

- d'un montant de (1 017 400 \$) à cause du transfert de la responsabilité du regroupement du matériel roulant,
- d'un montant de (2 043 600 \$) à cause du transfert de la responsabilité du regroupement des contrats de déneigement
- l'entretien des réseaux d'eau et d'égouts a donné lieu à une hausse de notre enveloppe budgétaire 2016 d'un montant de 541 000 \$ d'une baisse de (353 000 \$),
- d'un montant de 134 800 \$ pour l'ajustement relatif à l'indexation de l'enveloppe de base de 1%
- de mise à jour de paramètres de (28 600 \$)
- d'autres ajustements divers pour un montant de (444 200 \$)

Le tout pour un ajustement net à la baisse d'un montant de (4 004 800 \$) par rapport à la dotation reçu en 2016 qui totalisait 13 484 100\$.

Selon le nouveau mode de financement des arrondissements adopté en 2013, la ville centre a cédé un espace fiscal de .05 cents/100\$. Notre arrondissement a toujours suivi l'orientation budgétaire d'une indexation maximale de 2% des revenus de cette taxe locale ce qui se traduisait par une baisse du taux de cet espace fiscal année après année passant ainsi de 5% en 2013 à 4,20% en 2017 le tout selon les directives budgétaires.

Quant aux revenus de tarification locale, les recettes prévues en 2017 ont été revues à la hausse de 89 384 \$, passant ainsi de 1 643 100\$ en 2016 à 1 732 484 \$ en 2017.

Un montant de 750 000\$ sera approprié à même le surplus libre de l'arrondissement afin d'équilibrer le budget 2017 et ainsi maintenir le niveau de services aux citoyens.

Sur le plan de la structure organisationnelle, l'effectif au budget 2017 sera de 123,0 années personne,

Le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont, tel que soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par le service des finances de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un avis a été publié dans Le Devoir le 23 septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne JEFFREY
Chef div.ressources financières, matérielles et
informationnelles.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-30

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et des relations
avec les citoyens